

Juillet 2012

Mairie de Gardouch

34 rue de la république  
Tel : 05 61 81 60 97  
Fax : 05 61 27 74 40

mairie@gardouch.fr  
<http://www.gardouch.fr>



# BULLETIN MUNICIPAL

## EDITO

Chères Gardouchoises, Chers Gardouchois,

Suite au dernier Conseil Municipal du 12 avril dernier, le budget 2012 a été voté après délibération, à l'unanimité. Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor Public, est en concordance avec notre compte administratif 2011.

Lors des différentes réunions de travail pour l'élaboration de ce budget, j'ai avant toute chose veillé à ce que les taux de prélèvement soient inférieurs à l'inflation.

Ceci n'a été possible que grâce à la bonne gestion communale insufflée depuis une vingtaine d'années par les différentes équipes municipales.

Cette stratégie, prudente, réaliste mais néanmoins dynamique, a plutôt réussi à nos comptes.

Elle est assise sur des piliers aussi solides que le contrôle de toutes les dépenses, la prévision des rentrées et des sorties ainsi que l'analyse des besoins incontournables dans le souci de l'intérêt général des Gardouchois.

C'est uniquement à ces conditions, qui relèvent simplement du bon sens, de l'anticipation et de la raison, que Gardouch pourra continuer à présenter à ses habitants des comptes équilibrés, lesquels permettront le maintien d'une fiscalité contrôlée sans pour autant obérer de façon drastique les projets en cours.



Il est important aussi, de souligner que notre politique raisonnable, a été menée ces dernières années dans un contexte de réduction d'affectation, par l'Etat, des moyens financiers attribués aux communes.

En effet, outre la crise économique que nous subissons, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) représente un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités pour lequel Gardouch a dû faire face.

Enfin, je conclurai cet éditorial par un mot de félicitations à tous les bénévoles des associations sportives et culturelles, pour leur engagement lors de l'organisation des fêtes et animations de ce mois de juin, notamment : le Comité des Fêtes, l'association 1+1, l'Ecole de musique, l'A.P.E, la pétanque, le tennis et le badminton.

Excellentes vacances d'été aux enfants, aux parents, à vous toutes et vous tous, chers Gardouchois.

Olivier GUERRA  
Maire de Gardouch

## LE SAVIEZ VOUS ?



**Cap Lauragais**, la communauté de communes du canton de Villefranche de Lauragais créée en Janvier 2009, est le prolongement logique de ce qui a été l'ancien **Sivom** dont l'objectif était la mutualisation de compétences pour faire ensemble, selon l'expression même du Président Izard, ce que l'on ne peut faire tout seul. Les 21 communes du canton de Villefranche de Lauragais, dont Gardouch, font partie de cet E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) Celui-ci a pour objet d'associer les communes du canton au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace autour de compétences comme :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- La protection et mise en valeur de l'environnement dont la collecte, l'élimination, et la valorisation des déchets ménagers.
- L'action en faveur du développement touristique
- Les politiques en faveur de l'habitat
- La construction, entretien et fonctionnement d'équipement ou de service d'intérêt communautaire
- Les actions en matière de voirie

Les représentants de Gardouch au sein du Conseil Communautaire sont Olivier Guerra (Maire), Robert Terrail (1er adjoint), Dominique Andrieu (adjointe), Laurent Esquenet (Conseiller Municipal) et Christian Miquel (Conseiller Municipal)

Cap Lauragais, Communauté de Communes du canton de Villefranche, partenaire d'Eco-systèmes pour la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), société à but non lucratif créée par des producteurs et distributeurs pour assurer la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Elle a reçu l'agrément des pouvoirs publics pour assurer cette mission d'intérêt général.

Partenaire d'Eco-systèmes pour la collecte des DEEE depuis le 10 janvier 2008, Cap Lauragais a ainsi collecté, en 2011, plus de 18 000 appareils électroniques et électriques usagés, équivalent à 8.8 kg de DEEE par habitant et par an soit 70 tonnes de CO2 économisées !

Les DEEE collectés par Cap Lauragais sont acheminés depuis la déchetterie vers des sites de traitement pour y être dépollués, puis recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.) essentielles pour économiser les ressources de notre planète. Ainsi, le traitement des DEEE collectés en 2011 par Cap Lauragais a généré 93 tonnes de matières recyclées, qui pourront être réutilisées !

Par ailleurs, le recyclage des DEEE collectés en 2011 par la déchetterie de Cap Lauragais a permis d'éviter l'émission de 23 tonnes de CO2 par rapport à la production de métaux à partir de la matière vierge.

A propos de Cap Lauragais

La déchetterie est ouverte le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h en horaires d'été.

Pour tout renseignement complémentaire, composer le 05.61.81.19.14

Les DEEE à déposer à la déchetterie :

appareils électriques, électroniques et de petit électroménager que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de cuisson, de chauffage, téléviseurs, ordinateurs portables, périphériques informatiques, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets...

A propos d'Eco-systèmes : une 2e vie pour nos appareils électriques usagés et une opportunité pour l'économie sociale et solidaire

Ne malmenez pas votre vieil aspirateur, une seconde vie l'attend, peut-être chez Emmaüs ou Envie !

En savoir + [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr) et [www.collectons.org](http://www.collectons.org)

118  
tonnes de  
DEEE  
collectés  
en 2011

## EN PRATIQUE



Cap Lauragais a organisé le lavage et la désinfection de l'ensemble des conteneurs d'Ordures Ménagères 770L, sur le canton de Villefranche de Lauragais. L'opération s'est déroulée entre le 21 mai et le 6 juin 2012.

Le lavage a été exécuté en régie, par Cap Lauragais, à l'aide du véhicule spécialisé loué à la société «ANCO», dont l'unité de lavage est entièrement automatisée.

Les conteneurs sont nettoyés à l'eau chaude et désinfectés à l'intérieur comme à l'extérieur. Les eaux usées sont contenues dans l'enceinte du camion et sont rejetées en station d'épuration.

A l'occasion de cette opération, les agents ont effectué le nettoyage des débris de verre autour des bornes à verre.

En Bref :

Environ 1100 conteneurs d'Ordures ménagères, remis au propre sur les 21 communes du canton et 600 km parcourus.

<http://www.gardouch.fr>



# La Bibliothèque Municipale François Fournier



## Inauguration:

La Bibliothèque François Fournier, a été inaugurée le 31 Mars 2012 par Olivier Guerra, Maire, en présence du Président du Conseil Général Pierre Izard, du Sénateur Jean-Jacques Mirassou, ainsi que les membres du Conseil Municipal.

La Municipalité, en accord avec la famille, a souhaité donner à cet établissement culturel, implanté au coeur du groupe scolaire Claude Nougaro, le nom de l'ancien maire de Gardouch François Fournier qui avait initié et porté ce projet avec l'énergie laïque et l'engagement militant qui le caractérisaient.

Son épouse Simone Fournier a pu ainsi découvrir la plaque gravée par le sculpteur Jacques Bourges dans le granit du Sidobre portant le nom de son défunt mari, Maire de Gardouch de 1989 à 2011.



## Fonctionnement:

La Bibliothèque est ouverte à tous les Gardouchois, l'inscription est gratuite. Pour les habitants des communes aux alentours, la cotisation est de 5€ mais les mineurs bénéficient de la gratuité.

Les inscriptions se font sur présentation d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez emprunter 3 livres pour 3 semaines. A partir du 1er juillet vous pourrez les conserver 6 semaines.

La Bibliothèque François Fournier compte 267 inscrits. Elle reçoit les classes de l'école Claude Nougaro à raison d'une heure tous les 15 jours, qui peuvent emprunter un livre. A chaque fin de séance une histoire est lue aux enfants.

La Bibliothèque dispose d'un fonds propre constitué à partir d'achats effectués grâce à un budget alloué par la Mairie à hauteur de 2€ par habitant. Ce fonds est aussi agrémenté de dons généreusement offerts par les usagers mais aussi par un dépôt de 1800 livres prêtés par la Médiathèque Départementale de la Haute Garonne et qui est changé tous les ans.

La Bibliothèque propose de nombreuses collections : romans, romans policiers, romans de science-fiction, bande dessinées, comics, mangas, albums, documentaires, livres en VO... Mais aussi très prochainement des abonnements à des revues : Paris Match, Psychologies, L'Informaticien, Jardin Pratique, Marie Claire Idées, Psycho Enfants, Spirou magazine, Le Monde des Ados, J'apprends l'Anglais et Histoires pour les Petits, qui seront consultables sur place.

## Animation Tintin :

La Bibliothèque François Fournier a accueilli le mercredi 13 juin 2012 sa première animation offerte par le Conseil Général et sa Médiathèque Départementale. Cet atelier a été encadré par l'association scientifique Délires d'Encre de Labège.

Au total 26 enfants ont pu participer à cet atelier, répartis sur 3 créneaux différents.

Les enfants ont mené une véritable enquête policière afin de découvrir qui avait assommé Le Capitaine Haddock et volé un élément important de la fusée.

Les enfants ont dû collecter des indices, les comparer, prendre des échantillons, décoder des messages secrets, réaliser des expériences à l'aide de différentes mixtures afin de découvrir qui de Mr Wolf, Mr Baxter et Mr Dupont avait réalisé ces terribles méfaits et pour quelles raisons.

La Municipalité remercie tous les enfants et les parents qui se sont inscrits et qui ont participé à l'atelier mais aussi la Médiathèque Départementale ainsi que Gérald Fontaine l'animateur de l'association Délires d'Encre qui ont permis que tous les enfants inscrits puissent participer à cette première animation.



## ACTUALITÉ

### Conseil Municipal des Jeunes

- Une réunion d'information sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes se tiendra au mois de septembre, pour les enfants de 7 à 15 ans.

Un courrier sera adressé aux parents pour confirmation de la date

### Déchetterie - Horaires d'été

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi, mercredi,  
vendredi & samedi

10h à 12h & 14h à 18h

### Le Bulletin Municipal

est une publication de la Mairie de Gardouch. (Tous droits réservés)  
Le Directeur de la Publication est notre Maire, Olivier GUERRA.

Ce Bulletin est réalisé par la Commission Information & Communication dirigée par Laurent ESQUENET, en collaboration avec l'équipe administrative de la Mairie.

Les Membres de la Commission sont:

- Muriel CHARLES MACE
- Marie Christine BASTIE
- Sabine FONTEZ
- Alain MILHAU
- Joel TOUJA

Coordination Mairie :  
Isabelle MEDALLE

Autres éléments de communication réalisés par la commission :

Notre site web :  
<http://www.gardouch.fr>

& L'agenda Municipal

Questions ou infos :  
[info@gardouch.fr](mailto:info@gardouch.fr)



**Éco-Chèque**  
Logement Midi-Pyrénées



La Région Midi-Pyrénées a décidé lors de son Assemblée Plénière du 19 mai 2011 d'amplifier très largement " l'Eco-chèque logement Midi-Pyrénées » et d'en faire l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Cette décision s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Régional « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 », qui affirme la volonté de la Région d'agir pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique,

L'objectif est d'attribuer 3 300 Eco-chèques logement par an à des propriétaires occupants sous condition de ressource (1 500 €) ou à des propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (1 000 €) pour les accompagner à réaliser des travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%,

Plus avantageux qu'une subvention, l'Eco-chèque évite au bénéficiaire de faire l'avance de trésorerie, sa valeur venant en déduction du montant total (TIC) de la facture et la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires du dispositif.

Les politiques menées dans les commune, notamment celle de l'habitat, poursuivent des objectifs convergeant vers ceux que nous ambitionnons d'atteindre au travers de nos politiques régionales, C'est pourquoi les municipalités ont été naturellement identifiées comme pouvant diffuser cette information.

Pour plus d'information sur l'Eco-chèque logement, je vous invite à consulter le <http://www.midipyrenees.fr/ecocheque> ou à appeler au 0800 33 50 31 (numéro vert).



## VIE DU VILLAGE

### Nul n'est censé ignorer la loi :

Les maires sont souvent interpellés par des administrés gênés par les nuisances que produisent les feux allumés par leurs voisins pour brûler les déchets verts de leur jardin.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Lorsqu'ils sont produits par des ménages (et par les collectivités territoriales), ces déchets constituent alors des déchets ménagers (circulaire du 18 novembre 2011 susvisée).

Le code de l'environnement les qualifie également comme tels puisque selon l'annexe II de l'article R. 541-8, les déchets de jardin et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme «déchets ménagers et assimilés»

Les conséquences en termes d'élimination sont que les déchets végétaux constituent des déchets ménagers. Ils ne peuvent donc, en tant que tels, être brûlés à l'air libre. C'est ce qui résulte expressément l'article 84 alinéa 3 du RSD selon lequel «le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit»

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est chargé de faire respecter les prescriptions contenues dans le RSD (article L.2212-2 du CGCT; articles L.1311-1 et L.1311-2 du code de la santé publique - CSP).

A ce titre, il est parfaitement fondé à prendre un arrêté visant à rappeler ses dispositions et interdisant, de fait, le brûlage des végétaux.

De surcroît, en cas de nuisances, il doit intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les troubles.

Le maire doit ainsi mettre le contrevenant en demeure de se conformer aux dispositions du RSD.

Si l'intéressé ne s'exécute pas, le maire doit alors prendre un arrêté d'injonction lui précisant les mesures à exécuter, ainsi que leur délai de réalisation.

En cas de non-respect de cet arrêté, le maire, ou un agent assermenté, doit dresser un procès-verbal de constatation d'infraction. Ce PV sera transmis au Procureur de la République afin que les poursuites soient engagées.

Les infractions aux arrêtés pris en vertu des articles L.1311-1 à L.1311-4 du CSP sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe, soit 450 € au plus.

#### En Résumé :

**- Le brûlage des déchets végétaux par les particuliers est interdit. Ces déchets constituent, en effet, des déchets ménagers qui doivent être valorisés ou collectés par le service compétent.**

Qu'on se le dise.

## Le Marché de plein vent

Le marché de plein vent accueille un nouveau commerçant.

et Le Fromager Crémier Philippe BLOME  
tel 06-76-90-21-38

Depuis le mercredi 4 juillet, un primeur "Produits régionaux", Monsieur COULON Philippe a rejoint :

Le marché de Gardouch se tient tous les mercredis de 16H à 21H Espace François Mitterrand.

«L'atelier du rémouleur de Monsieur Alain THOMAS. Affutage et duplication de clefs. Coordonnées 06-18-17-46-84 Email :[atelier-remouleur@sfr.fr](mailto:atelier-remouleur@sfr.fr)

Rappelons à nos administrés que le parking de l'Espace François Mitterrand est réservé à ces commerçants le mercredi après midi.

La Pizza Grande

Tel 06 29 83 38 56

la Boucherie Charcuterie NEXON

tel 06-45-99-29-62 - Mel :

[nexon@orange.fr](mailto:nexon@orange.fr)



## Soyons vigilants contre les escrocs

Des personnes peu scrupuleuses se font passer pour des agents de la mairie ou de la DDE et demandent de l'argent aux habitants.

En aucun cas la mairie fait du porte à porte pour quêter et, quand il y a des travaux, elle informe les riverains.

Soyez vigilants et n'hésitez pas à informer la mairie ou la Gendarmerie de tout comportement ou appel suspect.





# Histoire de Gardouch

## Episode 1 : «Les origines»

Extraits de l'ouvrage *Manuscrit d'Odette Bedos*

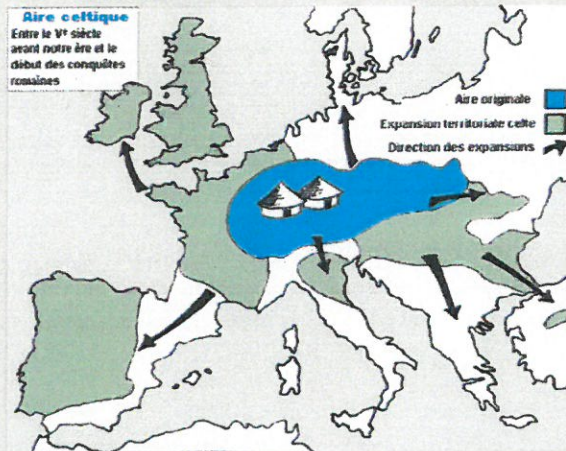
### Le site de Gardouch au Néolithique :

Environ de 7 000 av. J.-C. à 2 500 av. J.-C.

Les Ibères, premiers occupants de notre sol se réfugient sur les hauteurs dominant la dépression de l' Hers (« pecho » : le Pech ou « serro »).

La vallée de ce cours d'eau était marécageuse, boisée et peu sûre (présence d'ours et d'aurochs).

Les Ibères (peuple grégaire) habitaient dans des excavations naturelles. Ils vivaient de cueillette et de chasse.



### Invasions lentes des Celtes ou Galls :

Quelques siècles avant Jésus Christ, des tribus nomades d'aryens, les « Volques »(1) (en celte *volk* = peuple), guerriers et pasteurs, partent à la recherche du minerai de fer et de nouvelles terres. Ces peuples peuplades s'étaient sédentarisés dans le nord de l'Italie ou « Gaule cisalpine ».

Une partie de ces envahisseurs occupe la bande littorale de la Méditerranée (côté ligurien et intérieur des terres) . On les appela les « Volques Arécomiques »(ou rassemblement d'aryens).

Au III<sup>ème</sup> siècle avant J.C. d'autres tribus s'aventurent vers l'Ouest et s'installent sur les rives du fleuve Garonne, (Toulousain et Volvestre ). Revêtu de la saie (latin « *sagum* »=court manteau de laine tissé et coloré), ce groupe ethnique dépendait des Volques Tectosages.

Jules César avait dénombré une soixantaine de tribus celtes ou Galls . Le pays peuplé de Galls deviendra la

« Gallia » ou « Gaule ». Il sera conquis par César, de 58 à 51 avant JC. Le premier souci des Volques était d'assurer la protection de leur habitat. Ils entouraient leurs villages (composés de huttes aux parois en bois, en torchis et toit de chaume) de palissades de pieux et de tours de guet.

Le site fortifié de **Gardubium**, à l'emplacement de Gardouch Actuel ), et au débouché de la vallée de l' Hers était un « castrum » des Volques tectosages. Ce site stratégique gardait la voie de passage au « piste gauloise ».

### Intervention romaine en Gaule du Sud

(colonie de la narbonnaise).

Vers l'an 600 avant JC, les Grecs de Phocée, en Phénicie ( Asie mineure) marins et commerçants installent des comptoirs sur les rives ligures de la Méditerranée : Agathé (Agde), Massalia (Marseille), Antipolis (Antibes) et Nikaïa (Nice).

Vers 120 avant JC, les celtes dévalent de la Gaule cisalpine et envahissent ces enclaves. Pour les soumettre, les Grecs appellent en renforts leurs alliés romains cantonnés en Espagne (guerres puniques). Les légions pacifient une bande côtière qui assurera la liaison entre la péninsule ibérique et Rome. « Via Domitia » facilite le trafic (passage, ravitaillement). Cette nouvelle colonie romaine ou « Provincia » deviendra la Provence.

L'occupation gagne le nord jusqu'à Lugdunum (2) et l'ouest jusqu'au fin de l'Aquitaine et des Pyrénées. La capitale de la « provincia » sera « Narbo », port en liaison avec Ostie, comme « Portus Veneris »(Port Vendre).Gardubium, Vadera (Baziège) et Tolosa faisaient partie de la « Narbonnaise »(3).

(1) Les « Volques » ou peuple d'Aryens venant des régions danubiennes.

(2) « Lugdunum » Les romains conservèrent l'origine celte de la capitale de la Gaule conquise, « Lug » était le dieu gaulois de la Lumière.

(3) Après la colonisation de la Provincia, les Romains appelèrent ce nouveau territoire pacifié : « Colonia Julia Narbo Martius Decumanorum ». Colonia julia = terre soumise par les légions de César – Narbo = dieu Ibère – Martius = Mars, dieu romain de la guerre – Decumanorum = les légionnaires de la 10<sup>ème</sup> cohorte.



Les colonisateurs romains (légionnaires et vétérans) avaient transformé le midi de la Gaule. Leur nouvelle « Provincia » était un pays riche et avilisé.

Pendant la « Pax romana » (1), ils n'eurent aucun mal à faire des Gaulois, peuple soumis, des « gallo-romains » revêtus de la « toge ».

L'ancienne Narbonnaise, comprenant Gardubium, se transforma en Gallia Togata ». (Lyon ou Lugdunum était sa capitale). L'intégration des celtes par l'occupant romain se fit pacifiquement et lentement. Elle dura quatre siècles.

La domination romaine réalisa l'unité de la Gaule et développa ses richesses. La prospérité du pays fut effective sous les Antonins (de 96 à 192).

Les Romains apprirent aux Gaulois à se gouverner et à respecter les lois indispensables à toute vie communautaire. (Droit romain).

Ils les initièrent à l'agriculture et à l'élevage dans les « Villa » ou exploitations agricoles.

Les romains attribuaient une grande importance à la culture du sol qui conditionnait celle des esprits. (2)

Issu du romain et des dialectes celtiques, un langage nouveau fit son apparition : le « roman ».

L'ancien « castrum » de **Gardubium** bordait la voie d'Aquitaine (3).

En l'an 200, la Gaule atteint 8 millions d'habitants.

En 240, les Francs venus de Germanie, envahissent la Gaule par l'est.

En 250, quelques années avant le partage de l'Empire, les habitants de Gardubium apprennent la nouvelle du martyr de st Saturnin, premier Evêque de Toulouse. Refusant d'adorer les idoles, les Romains attachèrent le chrétien à la queue d'un taureau furieux. Une patricienne et sa servante enterrèrent la dépouille du martyr. Fuyant la cité, elles furent prises aux environs de Ricaud. Elles subirent le supplice à leur tour. (Le « Mas Saintes Puelles » évoque l'épisode du martyr de ces chrétiennes).

En 290, Gardubium fait partie de l'Empire romain d'Occident.

En l'an 405, c'est la fin brutale de la « Pax romana ». Les invasions « barbares » déferlent en Gaule : Vandales, Alains, Visigoths.

Vers 418, les Visigoths occupant l'Espagne, prennent possession des terres attribuées par Constance « depuis Toulouse jusqu'à l'Océan ».

« **Gardog** » est incorporé dans le Royaume Wisigoth dont Toulouse sera la capitale pendant un siècle. En 507, Clovis roi des Francs attaque ce royaume. La « cité » jadis puissante, Gardubium et la vallée de l'Hers entrent dans l'héritage mérovingien. Toulouse servira de base militaire et l'ancienne voie romaine sera sillonnée par les armées franques à la conquête de la « Septimanie » (ancienne narbonnaise).

En 714, le duc Eudes devient « prince d'Aquitaine ». Ce duché reconnu par Charles Martel en 720 s'étend des Pyrénées à la Loire. Gardubium est dans le duché d'Aquitaine.

Avant l'an 720, Gardubium, craignant une attaque sarrasine venant du sud, par la vallée de l'Hers, s'équipe d'un nouveau fort défensif : le fort du Bas.

En 721, un seigneur de Gardubium (donjon de Gardouch supra), Raimond de Varagne prend part avec le duc d'Eudes d'Aquitaine à la « bataille sous les murs » de Toulouse livrée aux Sarrasins (4). Leur chef El Samah est tué dans le « champ des martyrs ». (Martres Tolosanes).

Au début du IX siècle (époque carolingienne), Gardubium dépend du Royaume d'Aquitaine créée par Charlemagne (768-814).

(1) « Pax romana » ou 4 siècles de romanisation de la « Gallia bracata » (Gaule chevelue).

Période d'occupation romaine s'étendant de la fin de la conquête par J. César (50 av. Jésus Christ) jusqu'au début du Vème siècle (An 406, date des premières invasions des « Barbares ».)

(2) Les Romains apprirent aux Gaulois le travail de la terre, la culture de la vigne, la conservation des viandes par le sel de mer, le gavage des oies par les figues.

Ils enseignèrent à leurs colons gallo-romains les techniques du bâtiment : maison en brique de four, en pierre de taille, en marbre du Minervois et des Pyrénées avec toiture recouverte de tuiles « romaines » et ouvrages d'art (monuments, routes, ponts, aqueducs).

(3) La voie romaine d'Aquitaine. A l'origine, elle servait à ravitailler les Vétérans cantonnés dans l'arrière pays des Tolosates.

Pendant la « Pax romana », elle était destinée au commerce terrestre. Elle reliait Tolosa à Narbo. Sur cet axe routier, après le Pas de Naurouze, « Vadesa » (Bazièze) était un marché au sel renommé, attirant les « regrattiers » de l'Ariège et du Gers.

La voie romaine était sillonnée par les charoix apportant d'Italie les amphores vinaïres et ramenant les « dolia » pleines de froment du Toulousain.

A Suivre...

# VIE ASSOCIATIVE

## L'association 1+1

L'association fut créée en 2006 sous l'impulsion de Paul Saliéti, Fannie Jousset et Florence Nieto. Leur souhait était d'offrir des cours de musique, dans un esprit ludique, avec quatre ateliers (guitare, batterie, chant, danse indienne)

Aujourd'hui l'association compte 64 adhérents pour 10 activités :

Guitare - basse - batterie - saxophone - clarinette - éveil musical - capoeira - danse indienne - tai-chi - théâtre - Arts plastiques .

Nos intervenants sont des professionnels du spectacle.

Ces deux dernières années, avec le concours précieux des intervenants, nous avons monté des « groupes musicaux » à travers des ateliers dédiés.

Pour poursuivre dans cette dynamique nous projetons de créer un spectacle liant chaque ateliers les un aux autres.

Pour l'année 2012-2013  
Nous souhaitons ouvrir :

Des cours de Solfège (ouvert à tous les musiciens), de Danse Indienne pour adulte, une « Chorale » et des stages d'œnologie et de Yoga.

Au-delà de ces objectifs l'association 1+1 représente un lien social dans la commune de Gardouch, où les participants peuvent trouver un temps pour apprendre et exprimer leurs créativité artistiques, convaincu que nous ne sommes pas fait pour agir seul, nous essayons de mettre les talents de chacun en avant et au service du collectif. Nous remercions par ailleurs la Mairie et toute l'équipe municipale pour son soutien durant toutes ces années

Je souhaiterais conclure par une réflexion de Daisaku Ikéda sur l'art :



Contact :

David Merlot  
05 61 24 87 25  
asso1plus1@gmail.com

*«Un art véritable, une culture authentique ont pour but d'enrichir la subjectivité et d'encourager l'expression personnelle, en s'efforçant simultanément de toucher les autres et de communiquer avec eux et de les rassembler»*



## Les Associations de Gardouch



### Association.Familiale.Rurale :

Marcel FAURE 05 61 27 10 81  
asso-afr@wanadoo.fr  
Site : www.afrgardouch.fr

### Assos.Intercomm.Chasse.Agrée :

Robert MASSICOT 05 61 27 04 52

### Les Fous du Volant :

Aurore Saint-Amans 06 20 97 37 17

### Comité des Fêtes :

Annette TERRAIL 05 61 81 66 02  
comite.des.fetes.gardouch@gmail.com

### Europall: Activité: Europe

Gérard SANT 05 61 81 59 32  
europall31@gmail.com

### Gardouch.Olympique.Club ( Foot ) :

Alain MILHAU 05 62 71 19 34  
g.o.c@free.fr

### Gardouch.Pétanque.Club. :

Thierry FONTA 06 26 69 45 34

### Gardouch.Tennis.Club :

Lionel ENJARLAN 06 72 77 36 55  
gtc-gardouch@orange.fr

### Association.Parents.Elèves :

Emilie KLAPITA  
http://ape-gardouch.clicforum.fr  
ape.gardouch@free.fr

### Volley.Olympique.Gardouchois. :

Serge STIP 06 79 76 48 15

### Association 1+1:

David MERLOT 05 61 24 87 25  
asso1plus1@gmail.com

### Ecole pour tous Ziniaré:

Lionel ENJARLAN 06 72 77 36 55  
lionel80fr@yahoo.fr

### Musique à Gardouch :

Evelyne LAURENS 06 77 42 81 71  
musique.gardouch@gmail.com

### Tarot Associatif Gardouch

Roger DUFOUR 05.61.27.53.40